

Tous les bénévoles participant au *Triathlon de la Différence* ont pris connaissance de la présente chartre, présente sur le site internet www.en-vie.ch et transmise à chaque bénévole par courrier électronique et/ou postal.

Vente d'alcool

- vente d'alcool interdite aux - de 16 ans
- vente d'alcool interdite aux - de 18 ans, excepté, vin, bière et cidre
En cas de doute sur l'âge du client consommateur, le bénévole est en droit de lui demander une pièce d'identité valable (carte d'identité, passeport ou permis de conduire).
- ne pas vendre de l'alcool au client consommateur "équivoque" qui refuse de présenter sa pièce d'identité
- ne pas vendre de l'alcool à une personne en état d'ébriété manifeste
- respecter les horaires énoncés par le responsable et inscrits sur la patente.
- **chaque bénévole est responsable de ses actes et des conséquences pouvant en découler !**

Confiance, Respect et Honnêteté sont les maîtres mots !

Merci pour votre engagement et soutien.

Ollon, Mai 2011